



Résiliation internet à cause d'indisponibilités trop fréquentes

Par **titfab_old**, le **26/09/2007** à **09:33**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement Internet début Juin, par téléphone, puis par envoi d'une lettre avec AR pour les raisons suivantes :

- la ligne téléphone+Internet était souvent indisponibles durant 2-3 jours,
- depuis plus d'un mois, je n'avais pas d'Internet, ni de téléphone et mon problème n'était toujours pas résolu malgré les nombreux appels à la hot-line
- la hot-line me faisait toujours faire les mêmes "manipulations" et finissait par me promettre qu'ils résoudraient mon problème...

Le jour de l'envoi de la lettre avec AR, je suis allé chez "l'opérateur téléphonique historique" m'abonner. 2 semaines après, j'avais Internet avec cet opérateur. Je renvoyais donc ma box de l'ancien opérateur.

Une semaine après, ma ligne était coupée. Je suppose (même s'ils ne l'admettent pas) que c'était mon ancien opérateur qui avait demandé cette intervention technique.

Aujourd'hui, ils me demandent de payer pour le mois de Juillet. Ont-ils le droit de me réclamer ce montant ?

Apparemment, c'est hors de la période des un mois de préavis !???